

UN 177 47

NATIONS UNIES

PREMIERE COMMISSION

2e séance

tenue le

jeudi 8 octobre 1992

à 10 h 00

New York

NOV 24 1992
UN/ISA COLLECTION

Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

PROCES-VERBAL DE LA 2e SEANCE

Président

M. ELARABY

(Egypte)

SOMMAIRE

Déclaration du Président

Election des Vice-Présidents et du Rapporteur

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.1/47/PV.2

28 octobre 1992

FRANCAIS

92-61377 1034L (F)

La séance est ouverte à 11 h 10.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais vous présenter mes excuses pour le retard avec lequel cette séance s'est ouverte, retard dû, je tiens à le dire, à des consultations qui se poursuivent depuis plusieurs semaines afin de réaliser un accord sur l'élection du Vice-Président et du Rapporteur.

C'est pour moi un grand plaisir et un honneur que d'adresser, au nom de tous les membres de la Commission et en mon nom propre, nos sincères félicitations aux gouvernements et aux peuples des nouveaux Etats Membres des Nations Unies : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République de Moldova, Saint-Marin, la Slovénie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Nous souhaitons une très chaleureuse bienvenue à ces délégations et nous nous réjouissons à l'idée de travailler en étroite collaboration avec elles pour réaliser notre tâche commune : promouvoir les nobles objectifs et les idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies.

Je vous remercie de tout coeur de la confiance que vous m'avez témoignée. Je m'efforcerai de diriger les travaux de la Première Commission d'une manière qui puisse recevoir votre approbation et accroître l'efficacité de la Première Commission.

Qu'il me soit permis, en outre, de remercier sincèrement M. Wlosowicz, Représentant permanent adjoint de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour les très aimables et très généreuses paroles qu'il a prononcées quand il a proposé ma candidature à la première séance de la Commission. Je le prie de bien vouloir, au nom de tous les membres de la Commission et en mon nom personnel, transmettre nos félicitations à l'Ambassadeur Robert Mroziewicz, pour sa nomination au poste de Secrétaire d'Etat adjoint au Ministère des affaires étrangères de la Pologne et pour la manière exemplaire dont il a conduit les délibérations de cette commission à sa quarante-sixième session. Je vous assure qu'il me sera très difficile de suivre l'exemple de notre dernier président.

Le Président

Reconnaissant que les tâches confiées à la Première Commission sont de nature complexe, je compte sur votre précieuse et totale coopération pour les surmonter. Pour ma part, je serai toujours à la disposition des délégations pour les aider dans le travail de la Commission. Il est agréable de savoir que je peux aussi compter sur l'expérience très précieuse, la compétence et les vastes connaissances de M. Petrovsky, Secrétaire général adjoint, avec qui nous avons travaillé pendant bien des années; du Directeur par intérim du Bureau des Affaires de désarmement, M. Davinic; et du Secrétaire de la Première Commission, M. Kheradi, ainsi que de ses collègues du Secrétariat, qui contribueront grandement, j'en suis sûr, au succès de nos travaux. Je suis certain que la Commission tirera profit de leur expérience, et nous comptons sur leur appui pour traiter des nombreuses questions urgentes dont nous sommes saisis.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DU RAPPORTEUR

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais rappeler la décision prise par l'Assemblée générale à sa 1935e séance, le 22 septembre 1971, concernant la procédure d'élection des membres des bureaux des grandes commissions de l'Assemblée générale. Selon les dispositions de cette décision, la présentation de chaque candidature donne lieu à l'intervention d'un seul orateur, après quoi la Commission procède immédiatement à l'élection. C'est la procédure que la Première Commission suivra aujourd'hui.

M. ALLAREY (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. La délégation philippine vous présentera officiellement ses félicitations en temps opportun au cours des délibérations de la Commission.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier les membres du Secrétariat de leur aide précieuse et les assurer de la coopération continue de ma délégation.

Au nom des Philippines j'ai le plaisir de présenter la candidature de M. Pasi Patokallio, Ministre conseiller de la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, au poste de vice-président de la Première Commission. M. Patokallio est entré au Ministère finlandais des affaires étrangères en 1974. Il a occupé différents postes au Ministère des affaires étrangères de son pays de 1974 à 1978 ainsi qu'à l'ambassade de Finlande à Washington, D. C., et à Tokyo de 1978 à 1983. En 1983 il a été nommé responsable des questions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) au Ministère finlandais des affaires étrangères, poste qu'il a occupé jusqu'en 1986. Ensuite, il a été nommé à la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève jusqu'en 1988, époque à laquelle il a été nommé observateur à la Conférence du désarmement. En 1989 il a été affecté à la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York où il a d'abord servi en tant que conseiller et que membre de la délégation au Conseil de sécurité, puis en tant que Ministre conseiller aux affaires politiques, son poste actuel.

M. Allarey (Philippines)

Je voudrais également noter que M. Patokallio a fait partie de la délégation finlandaise à diverses réunions de la CSCE, à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, aux sessions de fond de la Commission du désarmement, et à l'Assemblée générale. Il est devenu l'adjoint au chef de la délégation de son pays à la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques en 1991 et à la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction d'utiliser les techniques de modification de l'environnement qui a eu lieu cette année. De 1990 à 1992, il a été chef de délégation aux sessions de fond de la Commission du désarmement.

Ma délégation pense que la grande expérience de M. Patokallio dans le domaine de la diplomatie multilatérale, en particulier en matière de sécurité internationale et de désarmement, sera un atout précieux pour les travaux de la Commission.

Je recommande donc sa candidature au poste de vice-président de la Première Commission à la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Philippines de la déclaration qu'il vient de faire pour proposer la candidature de M. Pasi Patokallio de la Finlande au poste de vice-président. Par son intermédiaire, je voudrais exprimer à l'Ambassadeur Sedfry A. Ordonez la reconnaissance de la Commission pour la contribution inestimable que, en sa qualité de Vice-Président, il a apportée aux travaux de la Commission à sa dernière session.

En l'absence d'autre candidature, je considérerai que, conformément à l'article 103 du règlement intérieur et à la pratique établie, la Commission souhaite ne pas procéder au vote par bulletin secret et déclare M. Pasi Patokallio élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

M. Pasi Patokallio (Finlande) est élu Vice-Président de la Première Commission par acclamation.

M. GUVEN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, les plus sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de cette commission. Nous sommes certains que vos talents de diplomate, votre sagesse et votre expérience seront très précieux pour les travaux de la Première Commission à la présente session.

En l'absence de M. Ahmet Nazif Alpman, qui assurait la vice-présidence l'année dernière, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter la candidature de M. Dae Won Suh de la République de Corée au poste de vice-président de la Première Commission à la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

M. Dae Won Suh est en poste à la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis 1990. Il est diplômé en relations internationales du National University's College of Liberal Arts and Sciences de Séoul depuis 1973. De 1989 à 1990, il a bénéficié d'une bourse d'études au Centre des affaires internationales de l'Université de Harvard. Depuis 1973, il a occupé différents postes au Ministère des affaires étrangères et a servi dans les ambassades de la République de Corée à Washington et à Riyad. Il a été décoré de l'Order of Service Merit, Red Stripe.

Je recommande sa candidature à la Première Commission. Je suis certain que s'il est élu vice-président, M. Dae Won Suh s'acquittera des fonctions qui lui seront confiées avec beaucoup de compétence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Turquie de la déclaration qu'il vient de faire pour proposer la candidature de M. Dae Won Suh de la République de Corée au poste de vice-président. Je le prie de bien vouloir transmettre à M. Ahmet Nazif Alpman les remerciements de la Commission pour la précieuse contribution qu'il a apportée aux travaux de la Commission à sa dernière session, en sa qualité de Vice-Président.

En l'absence d'autre candidature, je considérerai que, conformément à l'article 103 du règlement intérieur et à la pratique établie, la Commission souhaite ne pas procéder au vote par bulletin secret et déclare M. Dae Won Suh élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

M. Dae Won Suh (République de Corée) est élu Vice-Président de la Première Commission par acclamation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'exprime aux deux Vice-Présidents mes félicitations les plus chaleureuses pour l'honneur qui vient de leur être fait, et je tiens à les assurer qu'ils peuvent compter sur mon soutien et ma coopération sans réserve dans l'exercice de nos responsabilités communes.

M. PIRIZ-BALLON (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : C'est au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, que ma délégation a l'honneur de présider ce mois-ci, que je prends la parole au sujet de l'élection des membres du Bureau.

M. Píriz-Ballón (Uruguay)

Cependant, je voudrais tout d'abord vous dire, Monsieur le Président, combien nous sommes heureux de vous voir présider cette commission très importante. Dans le courant de la session, ma délégation aura l'occasion de vous féliciter de manière plus officielle, mais en tant que représentant de l'Uruguay et que collègue et ami, je tenais à commencer ce bref exposé par ces mots.

J'aimerais rappeler que le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a appuyé la candidature de l'Ambassadeur Homero Hernández de la République dominicaine au poste de Vice-Président de cette commission, en raison de ses grandes compétences et de la vaste expérience des affaires de désarmement qu'il a accumulée tout au long de sa vie de diplomate. L'Ambassadeur Hernández a été le représentant de la République dominicaine à la Première Commission ces cinq dernières années et s'est distingué dans tous les débats. Il a participé à des conférences et à des séminaires des Nations Unies sur le désarmement et il a publié des articles sur la question dans la revue périodique publiée par les Nations Unies et intitulée "Désarmement". Dans son livre, Latin America in Search of Its Identity, qui lui a valu le premier prix international Galo Plaza, il a consacré un chapitre complet à la question du désarmement.

Comme je l'ai dit, le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a appuyé dès le début la candidature de l'Ambassadeur Hernández, pleinement convaincu qu'il aurait été un excellent Vice-Président et un représentant remarquable de notre région en qualité de membre du Bureau de la Commission. Néanmoins, j'aimerais annoncer qu'à la demande expresse de l'Ambassadeur Hernández lui-même, et pour préserver le consensus traditionnel qui caractérise les travaux de la Première Commission, le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes retire officiellement sa candidature.

J'aimerais faire remarquer que le geste de l'Ambassadeur Hernández en dit long sur sa sensibilité diplomatique et ses exceptionnelles qualités humaines, puisque c'est précisément pour préserver ce consensus traditionnel qu'il a pris cette décision.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je suis reconnaissant au Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes de la position qu'il a adoptée pour faciliter l'élection des deux Vice-Présidents.

Je voudrais, en mon nom personnel, assurer l'Ambassadeur de l'Uruguay que, vu toutes les aimables paroles qu'il a prononcées à mon endroit à l'occasion de mon élection à la présidence de la Première Commission, j'ai l'intention de me rendre à la Deuxième Commission et d'exprimer à mon tour à l'Ambassadeur Píriz-Ballon mes plus sincères félicitations pour son élection à la direction de cette commission très importante.

La Commission va maintenant procéder à l'élection du Rapporteur.

M. SADER (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation de l'Uruguay vous exprimer à nouveau mes plus cordiales félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que votre vaste expérience et votre savoir-faire diplomatique sont le garant du succès des travaux de la Commission. J'aimerais aussi féliciter les deux Vice-Présidents et les assurer dès à présent que nous sommes pleinement disposés à coopérer avec le Bureau.

Ayant eu moi-même l'honneur d'être le Rapporteur de la Première Commission à la quarante-sixième session, c'est pour moi un honneur et un plaisir de proposer aujourd'hui la candidature de M. Jerzy Zaleski, de la Pologne, au poste de Rapporteur de la Première Commission. M. Zaleski est véritablement un expert du désarmement et de la sécurité internationale. Un rapide coup d'oeil à ses états de service suffit à le prouver. Entre autres titres universitaires, il est diplômé du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement. Après avoir été ambassadeur de son pays à Addis-Abeba, il a travaillé au Département des affaires internationales du Ministère polonais des affaires étrangères en qualité d'expert des questions de désarmement. De 1982 à 1987, il été membre du Secrétariat des Nations Unies au Département des affaires de désarmement et a servi à ce titre à la Première Commission, à la Commission du désarmement et au Comité spécial de l'océan Indien, ainsi qu'à diverses conférences d'examen d'un certain nombre de traités

M. Sader (Uruguay)

multilatéraux de désarmement. En 1988, il est rentré à nouveau au service diplomatique de son pays, en qualité de Ministre conseiller responsable, entre autres, des affaires de désarmement et de sécurité internationale, y compris les opérations de maintien de la paix. Ayant personnellement travaillé avec M. Zaleski, je puis attester personnellement de sa compétence et de son dévouement. Compte tenu de ce qui précède, ma délégation est convaincue que nous avons devant nous un candidat idéal pour le poste auquel il est candidat.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Uruguay, qui vient de proposer la candidature de M. Zaleski, de la Pologne, au poste de Rapporteur. Je suis sûr de traduire le sentiment général de la Commission en exprimant notre gratitude à M. Sader pour la tâche dont il s'est brillamment acquitté pendant la dernière session.

La Commission vient d'entendre le représentant de l'Uruguay proposer la candidature de M. Zaleski, de la Pologne, au poste de Rapporteur. Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, je considérerai que, conformément à la pratique établie, la Commission souhaite ne pas procéder au vote par bulletin secret et déclare M. Zaleski élu Rapporteur de la Première Commission par acclamation.

M. Jerzy Zaleski (Pologne) est élu Rapporteur de la Première Commission par acclamation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'exprime mes plus cordiales félicitations au représentant de la Pologne pour son élection au poste de Rapporteur de la Première Commission et je l'invite à prendre la place qui lui est réservée à la tribune.

Je saisis cette occasion pour attirer l'attention des membres de la Première Commission sur l'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui est ainsi libellé :

"Les félicitations adressées aux membres du bureau d'une grande commission ne sont présentées que par le Président de la session précédente - ou, en son absence, par un membre de sa délégation - après que tous les membres du bureau de ladite commission ont été élus."

Par conséquent, je vais maintenant donner la parole au représentant de la Pologne, qui parlera au nom de M. Robert Mroziewicz, Secrétaire d'Etat adjoint du Ministère polonais des affaires étrangères et Président de la Première Commission pendant la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

M. WLOSOWICZ (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, cela a été un honneur et un plaisir pour moi de pouvoir, récemment, au nom du Président sortant de la Première Commission, le Secrétaire d'Etat adjoint au Ministère polonais des affaires étrangères, S. E. M. Robert Mroziewicz, proposer votre candidature à la présidence de la Première Commission à la quarante-septième session de l'Assemblée générale. J'aimerais maintenant saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à ce poste important et parfois très astreignant.

Bien que S. E. l'Ambassadeur Nabil Elaraby, l'actuel Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies soit parfaitement connu des membres de la Commission et n'a donc pas besoin d'être présenté, j'aimerais cependant souligner certaines des réalisations les plus importantes de sa longue et brillante carrière diplomatique, qui a été associée de près aux Nations Unies depuis 1966. M. Elaraby a représenté son pays dans divers organes et comités des Nations Unies tant à New York qu'à Genève et, en reconnaissance de son savoir et de ses talents diplomatiques, il a été élu Président de plusieurs comités et groupes de travail. Avant d'assumer ses fonctions actuelles à New York, il a été Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et chef de la délégation égyptienne à la Conférence du désarmement. Il a également servi son pays dans de nombreux autres postes diplomatiques, y compris en qualité d'Ambassadeur en Inde.

M. Wlosowicz (Pologne)

L'Ambassadeur Elaraby est un érudit renommé dans le domaine du droit international. Il a enseigné dans de nombreuses universités et institutions renommées et il est membre de plusieurs sociétés de droit international.

Comme je l'ai fait remarquer en présentant la candidature de S. E. l'Ambassadeur Nabil Elaraby à la présidence de la Première Commission, il réunit les connaissances, l'expérience et les qualifications diplomatiques nécessaires pour diriger les travaux de la Première Commission au moment même où l'Organisation et le monde dans son ensemble entament un processus de transformations importantes ayant un effet direct sur la paix et la sécurité internationales, dont divers aspects sont examinés à la Première Commission.

En conséquence, Monsieur le Président, nous vous adressons nos vœux les plus sincères dans l'exécution de vos hautes fonctions. La délégation de la Pologne voudrait également vous assurer de son assistance et de sa coopération pour que cette session soit couronnée de succès.

J'aimerais également féliciter M. Pasi Patokallio et M. Dae Won Suh pour leur élection aux postes de vice-président. Je suis également heureux de voir que mon compatriote, M. Zaleski, a été élu au poste de Rapporteur de la Première Commission.

Au nom de S. E. le Secrétaire d'Etat adjoint aux affaires étrangères, M. Robert Mroziewicz, je voudrais exprimer sa reconnaissance à tous les membres de la Première Commission pour leur grande contribution aux travaux de la Commission et pour la coopération et l'appui sans réserve qu'ils lui ont accordés pour lui permettre d'assumer sa tâche avec succès. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer toute sa gratitude pour l'aide précieuse qu'il a reçue des membres du Secrétariat des Nations Unies et, en particulier, du Secrétaire du Comité, M. Kheradi.

Cette année, la Première Commission travaillera de nouveau avec, pour toile de fond, les transformations profondes et de grande portée qui se produisent dans le monde. Avec la fin de la guerre froide, la communauté internationale fait des efforts sérieux pour définir et, en même temps, jeter les bases d'un nouvel ordre mondial fondé sur les idées inscrites dans la Charte des Nations Unies.

M. Wlogowicz (Pologne)

Des changements graduels dans la façon de percevoir la sécurité internationale se sont produits. Bien que sa dimension militaire reste cruciale, d'autres facteurs non militaires - les facteurs économiques, sociaux et environnementaux - prennent de plus en plus d'importance. Il est encourageant de noter, toutefois, qu'en ce début d'ère nouvelle dans les relations internationales, on assiste à un processus louable de réductions véritables des potentiels militaires tant nucléaires que classiques. Je parle ici, en particulier, de la conclusion du Traité relatif au libre survol des territoires, des Accords entre les Etats-Unis et les quatre Etats qui ont succédé à l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques concernant l'Accord sur la réduction des armes stratégiques (Accord START) et, avant tout, de la conclusion des travaux de la Conférence du désarmement sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction.

Des réductions importantes d'armes nucléaires sont également prévues conformément à un accord conclu en juillet dernier par le Président George Bush et le Président Boris Eltsine. Cet accord, actuellement traduit en termes de traité, permettrait de réduire le nombre d'ogives à 3 000 pour les arsenaux russes et à 3 500 pour les arsenaux américains - moins d'un tiers de leur niveau actuel.

D'autres événements, dont nous nous félicitons, se sont également produits dans le domaine des essais nucléaires, sous forme de moratoires temporaires ou de suspension des essais de la part des Etats précédemment dotés d'armes nucléaires.

Voilà les acquis avec lesquels nous sommes sur le point de commencer les travaux de la Première Commission. Nous devrions les utiliser à bon escient, au bénéfice de tous.

Sans aucun doute, la tâche essentielle de la Première Commission, cette année, est d'entreprendre le processus de signature de la Convention sur les armes chimiques. L'intérêt suscité, parmi les Etats Membres, par la conclusion des travaux menés par la Conférence sur le désarmement sur la Convention est de bon augure à cet égard. Il y a de bonnes raisons de croire qu'une résolution appropriée sera adoptée par consensus après avoir rassemblé un nombre sans précédent de coauteurs.

M. Wlosowicz (Pologne)

Il faudra également traiter de toute urgence, comme l'a dit le Ministre polonais des affaires étrangères, S. E. M. Krzysztof Skubiszewski, de "la capacité de surextermination existant encore dans les arsenaux à la fois nucléaires et classiques, ainsi que du danger croissant de prolifération des armes de destruction massive et de la technologie des missiles." (A/47/PV.7, p. 76)

La Première Commission aura également à son ordre du jour, en tant que problèmes prioritaires, la question de l'ouverture et de la transparence dans le domaine militaire ainsi que la question des transferts d'armes classiques.

Je dirais qu'il y a eu, l'an dernier, deux événements marquants qui ont eu un effet direct sur les résultats fructueux des travaux de la Première Commission.

Tout d'abord, la Première Commission a été inspirée dans ses travaux par un esprit de réconciliation, de compromis et d'action concertée. Les délégations ont adopté une approche constructive qui, dans la majorité des cas, mène à l'adoption de termes plus conciliants dans la rédaction des résolutions. En outre, les résolutions ont mieux reflété les réalités des années 90.

Deuxièmement, on a enregistré un progrès graduel dans la rationalisation des travaux de la Première Commission. Pour la première fois, le Comité a traduit ses paroles en actes. En supprimant certaines questions à son ordre du jour ou en décidant d'en espacer l'examen, en combinant les projets de résolution semblables et en réduisant au minimum le nombre de questions nouvelles et non pragmatiques inscrites à son ordre du jour, le Comité a pu diminuer de façon considérable le nombre de résolutions soumises à examen et adoptées par la suite.

En outre, ces deux faits nouveaux ont conduit à l'adoption d'un plus grand nombre de résolutions sans vote. Qu'il me soit permis de rappeler que, l'an dernier, sur un total de 48 projets de résolution et de décision sur le désarmement, deux projets de résolution et un projet de décision n'ont pas été soumis au vote et que 26 ont été adoptés par la Commission sans vote.

Il est également bon de mentionner que les propositions concernant l'organisation des travaux de la Commission soumises par les représentants

M. Wlosowicz (Pologne)

du Canada et de la Nouvelle-Zélande seront, nous l'espérons, mises en application bientôt, créant ainsi des conditions favorables à l'utilisation plus efficace du temps dont dispose la Première Commission.

J'espère sincèrement qu'au cours de cette session la Commission continuera à travailler dans le nouvel esprit de responsabilité dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale qui s'est fait sentir lors de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

À cet égard, je vous promets, Monsieur le Président, la pleine collaboration de ma délégation aux travaux réalisés par la Commission sous votre direction compétente.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom des membres élus du Bureau et en mon nom propre, je remercie le représentant de la Pologne, M. Wlosowicz, des paroles aimables qu'il m'a adressées et qu'il a adressées aux autres membres de la Commission. J'aimerais également lui exprimer ma reconnaissance pour sa promesse d'appuyer la Commission dans l'exécution de ses fonctions et d'y coopérer.

M. PATOKALLIO (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi pour commencer, Monsieur le Président, de violer l'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée générale en vous félicitant de votre élection à la présidence de la Première Commission; je vous assure que je ferai de mon mieux pour vous aider dans votre travail important.

Je voudrais également remercier chaleureusement l'Ambassadeur des Philippines des aimables paroles qu'il a eues à mon endroit en présentant ma candidature au poste de vice-président.

Pour des raisons que tous les membres comprendront certainement, je n'ai pas préparé une longue déclaration d'acceptation aujourd'hui. Je remercie la Première Commission de la confiance qu'elle a placée en moi en m'élisant à la vice-présidence, et je ferai de mon mieux pour l'aider à progresser dans ses travaux en ma modeste capacité de membre du Bureau.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Finlande, M. Patokallio, Vice-Président de la Première Commission, des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je suis certain que le Président et tous les autres membres du Bureau et de la Première Commission peuvent compter sur son assistance et sur sa coopération actives.

M. SUH (République de Corée) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République de Corée, je voudrais vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis sûr que vos qualités de leader et vos talents de diplomate contribueront considérablement au succès de nos débats, et je voudrais vous assurer à cet égard de mon plein appui dans l'exécution de vos responsabilités de Président.

Je tiens à remercier les membres de la Première Commission de l'appui et de la confiance qu'ils ont témoignés à ma délégation et à moi-même s'agissant de la vice-présidence de la Commission. Je voudrais également remercier le représentant de la Turquie, qui a présenté ma candidature au poste de vice-président. La République de Corée, devenue Membre des Nations Unies depuis relativement peu de temps, considère son accession à la vice-présidence comme une chance de participer activement aux travaux de l'Organisation. La vice-présidence constitue à mes yeux un grand privilège et un grand honneur pour moi et pour mon pays, et je m'efforcerai d'être à la hauteur des attentes qui ont précédé cette session.

Je me réjouis à la perspective de travailler étroitement avec les autres membres du Bureau dans les semaines à venir, et je réaffirme mon engagement de contribuer activement aux travaux de la Commission.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Suh, le Vice-Président de la Commission, de ses paroles aimables, et je me félicite de la coopération et du soutien actifs qu'il s'est engagé à apporter à la Commission dans l'exécution de ses responsabilités. Je suis sûr que cette coopération étroite bénéficiera à tous les membres du Bureau et de la Commission.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, M. Zaleski, Rapporteur de la Première Commission.

M. ZALESKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre élection bien méritée à la présidence de la Première Commission à la quarante-septième session de l'Assemblée générale. J'espère très sincèrement que, sous votre direction compétente, la Première Commission parviendra à relever avec succès les nouveaux défis d'un monde soumis à des transformations sans précédent.

M. Zaleski (Pologne)

Je félicite également les Vice-Présidents nouvellement élus de la Commission, M. Pasi Patokallio et M. Dae Won Suh.

Je voudrais en outre exprimer ma reconnaissance aux membres de la Première Commission pour m'avoir élu au poste de Rapporteur sur la proposition de mon prédécesseur, M. Pablo Emilio Sader, et je voudrais saisir cette occasion pour le remercier de la façon aimable dont il a présenté ma candidature au poste de Rapporteur.

Cette élection est à mes yeux un honneur rendu à mon pays, la Pologne, et la reconnaissance du rôle que la Pologne joue dans le domaine du désarmement. Je tiens à assurer tous les membres de la Commission que je ferai de mon mieux, sous la direction compétente du Président de la Première Commission et avec l'aide des deux Vice-Présidents, pour contribuer aux délibérations de la Commission, pour que nous puissions, une fois nos travaux terminés, présenter à l'Assemblée générale des résultats concrets, capables d'imprimer un nouvel élan au désarmement et de rapprocher la communauté internationale de l'objectif d'un monde plus sûr, plus pacifique et plus stable.

Je suis en outre certain qu'en m'acquittant de mes fonctions de Rapporteur, je pourrai toujours compter sur la collaboration précieuse de tous les membres de la Commission, ainsi que sur l'assistance extrêmement compétente de tous les membres du Secrétariat et, avant tout, de mes bons amis, M. Prvoslav Davinic, Directeur du Bureau des Affaires de désarmement, et M. Sohrab Kheradi, Secrétaire de la Commission.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le rapporteur, M. Zaleski, de sa déclaration et je me félicite de sa volonté de collaborer étroitement avec la présidence et avec le Bureau. Je suis certain de parler non seulement en mon nom, mais au nom des deux Vice-Présidents en disant que nous avons l'intention de travailler en étroite coopération avec lui durant la présente session.

La Commission a maintenant terminé l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, pour commencer, attirer l'attention des membres de la Commission sur le document A/C.1/47/1, qui contient une lettre datée du 18 septembre 1992 qui m'a été adressée par le Président de l'Assemblée générale pour me communiquer la décision adoptée par l'Assemblée à sa 3e séance en ce qui concerne le renvoi des points 49 à 69, 105 et 142 à la Première Commission pour examen.

Avant de passer au programme de travail et au calendrier proposés qui figurent dans le document A/C.1/47/2, j'aimerais signaler que la réunion officieuse à participation non limitée que la Première Commission a eue le 6 octobre 1992 et les longues consultations que j'ai eues, assisté du Secrétaire de la Première Commission, M. Kheradi, avec différentes délégations, ont considérablement facilité la conclusion d'un accord, bien que ce ne soit qu'un accord ad referendum, sur ce programme de travail et ce calendrier.

Je voudrais donner quelques explications préliminaires avant d'entrer dans le détail du programme de travail et du calendrier proposés à la Commission.

Les membres se souviennent sans doute que selon la pratique habituelle, la Première Commission ne commence ses travaux de fond qu'après la fin du débat général tenu en plénière à l'Assemblée. En outre, le Président de l'Assemblée générale a demandé aux Présidents des grandes Commissions de veiller à ce que les travaux de ces dernières soient terminés au plus tard le vendredi 27 novembre 1992 afin de permettre à l'Assemblée générale d'examiner en plénière les rapports des grandes Commissions au début du mois de décembre. Par conséquent, comme je l'ai dit lors des consultations officieuses, nous devrions organiser notre programme de telle sorte que nous puissions terminer les travaux de la Première Commission le 25 novembre au plus tard. J'espère que chacun s'efforcera de respecter les délais fixés.

La Commission dispose donc d'une période allant du lundi 12 octobre au mercredi 25 novembre, soit d'un total de 33 jours de travail durant lesquels la Commission pourrait tenir 66 séances au maximum, à condition que les services de conférence nécessaires soient disponibles. L'année dernière, la Première Commission a tenu 57 séances au total. C'est pourquoi je pense que

Le Président

si nous faisons un effort réel et concerté pour utiliser pleinement et aussi efficacement que possible les ressources dont nous disposons et travaillons avec la même efficacité que l'an dernier, nous pourrions accomplir notre tâche sans trop de difficultés.

J'espère que, tout en tenant compte de toutes les questions soulevées par le facteur temps et de la situation financière critique de l'Organisation, on fera tout pour éviter que des séances de nuit ou du samedi ne deviennent nécessaires. J'espère réellement que nous pourrions les éviter, car elles seraient tout à fait contraires à l'objectif même de la Commission, qui est de tenir ses délibérations dans le plus bref laps de temps possible.

En résumé, le programme de travail et le calendrier proposés ont été élaborés en tenant pleinement compte des différentes initiatives utiles qui nous sont parvenues concernant la question de la poursuite de la rationalisation des travaux de la Première Commission, y compris celles présentées à la session de l'an dernier de la Commission et lors de la réunion officieuse du 6 octobre, il y a deux jours. Par conséquent, j'ai essayé de préparer un programme de travail et un calendrier sur la base des hypothèses suivantes :

Premièrement, nous devrions avoir un débat général d'ensemble sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, à savoir les points 49 à 65, 68 et 142, et 67 et 69, 26 séances au total étant consacrées à ce débat du lundi 12 octobre au mercredi 28 octobre. A ce stade, il est peut-être bon de préciser que les délégations seront libres de traiter de tous ces points de l'ordre du jour en une seule intervention ou - et c'est un point important -, si elles le désirent, elles pourront faire des déclarations séparées sur les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Le Président

Deuxièmement, vu le temps alloué à l'examen combiné des projets de résolution au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, il conviendrait de réserver suffisamment de temps pour cette période, soit un total de 20 séances. Cela permettrait aux délégations notamment de se livrer aux consultations nécessaires en vue de réduire les divergences et d'élargir les domaines d'accord, chaque fois que faire se peut.

Troisièmement, il conviendrait d'allouer des délais séparés en ce qui concerne les décisions à prendre sur les questions de désarmement et de sécurité, respectivement. En conséquence, 10 séances pourraient être réservées à l'examen des projets de résolution portant sur les questions de désarmement et quatre séances à celui des projets de résolution portant sur la sécurité internationale.

Quatrièmement, étant donné qu'il a été décidé de combiner les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, en toute logique, la question de l'Antarctique devrait être traitée au cours de la dernière partie de la session de la Commission. En ce qui concerne cette question, un total de six séances, le même nombre que les années précédentes, a été alloué au débat général et à l'examen des projets de résolution et aux décisions les concernant au titre de ce point de l'ordre du jour.

La date limite de présentation des projets de résolution sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement serait fixée au mercredi 28 octobre, à 18 heures; pour les points relatifs à la sécurité internationale, elle serait fixée au vendredi 6 novembre, à 18 heures. J'ai l'intention de demander aux représentants de faire preuve de la plus grande coopération et de respecter scrupuleusement ces dates. Les délégations qui sont en mesure de le faire sont encouragées à présenter leurs projets de résolution le plus tôt possible, même au cours de la période du débat général. J'invite tout particulièrement les délégations à présenter au plus tôt les projets de résolution susceptibles d'avoir des incidences financières et administratives, de façon à respecter la date limite obligatoire de présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières.

Le Président

Ayant ainsi disposé de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, la Première Commission aborderait l'examen du point 66 de l'ordre du jour "Question de l'Antarctique" et se prononcerait sur ce point. La période allant du lundi 23 novembre au mercredi 25 novembre - six séances au total - serait consacrée au débat général sur tous les projets de résolution présentés au titre de ce point, à leur examen et aux décisions les concernant.

La date limite pour la soumission des projets de résolution au titre du point 66 de l'ordre du jour relatif à la question de l'Antarctique serait le lundi 23 novembre, à midi.

La date limite de clôture de la liste des orateurs désirant intervenir dans le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale serait fixée au mardi 13 octobre, à 18 heures, et la date limite de clôture de la liste des orateurs désirant intervenir dans le débat général sur le point 66 "Question de l'Antarctique" serait fixée au lundi 23 novembre, à midi.

J'aimerais conclure ma présentation du document A/C.1/47/2 en soulignant que je souhaiterais également que la souplesse reste une considération principale dans l'utilisation de notre temps, de façon à obtenir les meilleurs résultats possibles en utilisant de façon judicieuse les ressources disponibles et à procéder à tout ajustement qui pourrait s'avérer nécessaire.

Une délégation souhaite-t-elle faire des observations sur le projet de programme de travail?

M. WISNUMURTI (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, tout d'abord, au nom des pays non alignés et de la délégation indonésienne, je voudrais vous féliciter très cordialement de votre élection unanime à la présidence de la Première Commission. Nous voudrions également transmettre nos sincères félicitations aux autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection.

Nous sommes certains que votre vaste expérience, particulièrement en matière de désarmement, et vos qualités de diplomate et votre sagesse conduiront les délibérations de la Première Commission au succès.

M. Wisnumurti (Indonésie)

Les pays non alignés membres de la Première Commission se sont réunis hier pour examiner le programme de travail et le calendrier de la Commission, tels que vous les avez vous-même, Monsieur le Président, proposés. Comme vous l'avez dit lors des consultations officieuses que vous avez menées mardi dernier, l'essentiel de votre proposition consiste à tenir un débat général sur toutes les questions relatives au désarmement en même temps que celui sur les questions relatives à la sécurité internationale. Nous pensions généralement que votre proposition pourrait avoir un effet défavorable sur l'examen des questions de désarmement, qui ont toujours été et devraient rester au centre même des travaux de la Première Commission.

Les pays non alignés sont conscients de la relation qui existe entre le désarmement et la sécurité internationale, mais nous avons quelque difficulté à comprendre le plein effet et toutes les conséquences de la méthode de travail proposée.

Nous avons également tenu compte des précisions fournies au sujet de la proposition visant à rationaliser et à simplifier les travaux de la Commission et selon laquelle le temps prévu pour l'examen des questions relatives au désarmement ne s'en trouverait pas diminué.

En même temps, nous avons pris note des contraintes de temps auxquelles est soumise la Commission et de la nécessité de traiter rapidement la question de l'organisation des travaux pour permettre à la Commission de commencer l'examen des questions relatives au désarmement.

Compte tenu des précisions qui figurent dans votre déclaration liminaire, Monsieur le Président, concernant la nature et les objectifs du programme de travail et du calendrier proposés et désireux de coopérer pleinement avec vous, les pays non alignés sont prêts à accepter votre proposition, étant entendu que le débat simultané sur les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale ne portera pas atteinte aux questions relatives au désarmement - qui nous paraissent de la plus grande importance - et ne les marginalisera pas, et qu'il est possible que les délégations veuillent, à la fin des travaux de la Première Commission à la présente session de l'Assemblée générale, réexaminer cette nouvelle méthode de travail et déterminer si elle a ou non vraiment permis d'atteindre les objectifs recherchés tout en maintenant l'accent sur les questions de désarmement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'assure le représentant de l'Indonésie, et par son intermédiaire, les membres des pays non alignés de la Première Commission, que le programme projeté n'est nullement destiné à affecter ou à réduire l'importance des questions de désarmement, ni à les marginaliser. Bien entendu, son seul objectif est de rationaliser et de faciliter les travaux de la Commission. J'ai pris note de ce qu'il a dit : les membres ont bien entendu parfaitement le droit d'évaluer le programme de travail à la fin de la session.

Compte tenu des observations que vient de faire le représentant de l'Indonésie et, si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission approuve le programme de travail et le calendrier proposés, tels qu'ils figurent dans le document A/C.1/47/2.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais parler d'un autre point. Je suis sûr que les membres auront constaté que les programmes 1, 2 et 7 des révisions qu'il est proposé d'apporter au plan à moyen terme pour la période 1992-1997 figurent aussi à l'ordre du jour de la Première Commission, sous le titre "Planification des programmes", comme l'indique le document A/C.1/47/1. Je voudrais ajouter que le point lui-même - le point 105 - a été renvoyé à la Cinquième Commission.

Le Président

A ce propos, la Première Commission a été invitée à transmettre ses vues et recommandations à la Cinquième Commission avant le 20 novembre 1992 afin de lui permettre de parachever ses recommandations à l'Assemblée générale sur ce point. A cet égard, je propose que la Commission prie les membres de la Commission qui souhaiteraient faire part de leurs vues sur les trois programmes, à savoir les programmes 1, 2 et 7, de me les communiquer par écrit d'ici au mardi 17 novembre, de façon que je puisse les faire parvenir à la Cinquième Commission, comme cela a été demandé. Sinon, j'informerai le Président de la Cinquième Commission que la Première Commission n'a pas de recommandations à lui communiquer à ce propos. Par ailleurs, je suis également ouvert à toutes suggestions concernant d'autres méthodes d'approche possibles.

Puisque je n'entends pas d'autres commentaires sur ce sujet, je considère que la Commission accepte la procédure que je viens de proposer.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : En ce qui concerne l'examen du point 61 de l'ordre du jour, "Désarmement général et complet", je voudrais attirer l'attention des membres de la Commission sur les paragraphes pertinents du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, annexé au document A/47/374.

Enfin, je me propose, avec la coopération de la Commission, de commencer les séances de la Première Commission à 10 heures et à 15 heures et de lever les séances à 13 heures et à 18 heures, respectivement, à condition, bien entendu, qu'il y ait un nombre suffisant d'orateurs. J'ai l'intention de ne convoquer de réunion que s'il y a un nombre suffisant d'orateurs. Je crois qu'en règle générale, il ne devrait pas y avoir moins de quatre orateurs inscrits pour une séance donnée de façon à pouvoir utiliser pleinement le temps et les ressources dont nous disposons. Ainsi, les ressources allouées à une séance annulée en temps opportun pourront être libérées pour d'autres séances tenues ou non dans le cadre de la Première Commission.

En ce qui concerne la rationalisation des travaux de la Première Commission, je voudrais indiquer que, malgré la complexité et le nombre important de points inscrits à l'ordre du jour de la Commission et bien que la Première Commission ne commence ses travaux de fond qu'après la conclusion du

Le Président

débat général à l'Assemblée générale, la Commission est parvenue, les années précédentes, à finir ses travaux dans les délais impartis et, j'ajouterai, de la manière la plus efficace possible.

Pour ce qui est du fond de la question, je voudrais dire que des efforts valables ont été faits ces dernières années et que des résultats tangibles ont été obtenus concernant le nombre de projets de résolution adoptés et de points inscrits à l'ordre du jour. Je tiens à souligner qu'en raison de l'importance croissante prise par cette question, il nous appartient peut-être maintenant d'en pousser l'examen de façon encore plus soutenue et concertée qu'auparavant.

Chacun sait que la question de la rationalisation des travaux de la Première Commission occupe une grande place dans nos délibérations depuis plusieurs années. Dans ce contexte, les membres se rappelleront que la pratique qui consiste à rassembler les projets de résolution en groupes logiques afin de les examiner ensemble s'est révélée très efficace. J'ai donc l'intention, comme je l'ai déjà indiqué, de suivre à nouveau cette année cette excellente pratique. Cependant, en ce qui concerne le fond de la question, il est un aspect de la rationalisation encore plus important : identifier les domaines d'accord plus larges existant en qui concerne l'adoption de projets de résolution par la Commission. Comme nous le savons tous, cette question est non seulement très importante mais elle est également fort complexe. Néanmoins, nous devrions tous faire un effort supplémentaire cette année pour rapprocher les points de vue divergents, chaque fois que ce sera possible.

Quant au bon déroulement du travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, on se rappellera les nombreuses mesures utiles et réfléchies qui ont été préconisées, et dont il est fait mention dans le rapport du Bureau que l'Assemblée générale a adopté au début de la session. En conséquence, je ne vais pas accaparer le temps précieux de la Commission en m'attardant sur ces questions. Néanmoins, je voudrais souligner que tous les efforts voulus seront faits, notamment la possibilité d'examiner la question dans le cadre d'un groupe des amis du Président, pour essayer de rationaliser plus encore les travaux de la Première Commission.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour informer les membres qu'une séance spéciale de la Commission destinée à marquer la Semaine du désarmement aura lieu le lundi 26 octobre 1992. Il est prévu que la célébration de la

Le Président

Semaine du désarmement sera marquée par des déclarations du Président de la Première Commission, du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général des Nations Unies. En outre, la séance de la dixième Conférence pour les annonces de contributions en faveur de la Campagne mondiale pour le désarmement aura lieu le vendredi 30 octobre 1992.

Je vais maintenant donner la parole au Secrétaire de la Commission, qui souhaite faire une déclaration.

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais saisir cette occasion pour attirer l'attention des délégations sur les point suivants : je voudrais avant tout attirer l'attention des délégations sur le fait que, cette année encore, l'Assemblée générale a décidé de déroger, à la quarante-septième session, à la règle selon laquelle un quart au moins des membres doivent être présents pour que la séance d'une grande commission puisse être déclarée ouverte et que le débat puisse avoir lieu. L'Assemblée générale a formulé cette recommandation étant bien entendu que cette dérogation n'implique aucun changement définitif des dispositions pertinentes des articles 67 et 108 du règlement intérieur concernant l'ouverture des séances, où il est dit que la présence de la majorité des membres est requise pour la prise de toute décision. En outre, cette dérogation ne modifie en rien la disposition du règlement intérieur relative à la présence requise de la majorité des membres pour la prise de toute décision.

Conformément au programme de travail et au calendrier que la Commission vient d'adopter, la liste des orateurs pour le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale sera close le mardi 13 octobre 1992, à 18 heures. Un certain nombre de délégations ont fait connaître leur intention de participer au débat général sur ces questions, et le Secrétariat a pris note de leur requête. Pour permettre à la Commission d'utiliser pleinement les services de conférence mis à sa disposition, toutes les délégations sont instamment priées de s'inscrire le plus tôt possible sur la liste des orateurs, si possible aujourd'hui même.

Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, les membres de la Commission sont priés de bien vouloir présenter les projets de résolution, en particulier ceux qui ont des incidences sur le budget-programme ou qui

M. Kheradi

pourraient entraîner des déclarations sur le budget-programme, aussi longtemps à l'avance que possible, afin que le Secrétariat ait suffisamment de temps pour se livrer à une évaluation des dépenses et que celles-ci puissent être examinées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission. Il conviendrait de prévoir un minimum de 48 heures entre la présentation d'une proposition qui engage des dépenses et le vote à son sujet afin de permettre au Secrétaire général de préparer et de présenter l'état des incidences administratives et financières correspondant.

M. Kheradi

Cela facilitera certainement le travail du Secrétariat, qui doit traiter en temps opportun les projets de résolution et, si je peux me permettre de le dire, donnera assez de temps aux membres de la Commission pour effectuer des consultations et, s'il le faut, pour solliciter les instructions nécessaires.

Je prie les membres de la Commission de noter que les projets de résolution et les amendements ainsi que les noms de leurs auteurs devront être présentés au Secrétariat par écrit aux fins d'exactitude et pour éviter tout malentendu éventuel.

Les demandes d'utilisation de salles de conférence pour des réunions de groupe devront également être déposées par écrit au plus tôt, pour que les dispositions nécessaires puissent être prises en temps voulu.

De plus, je tiens à attirer l'attention des membres de la Commission sur l'article 153 du règlement intérieur, qui stipule ce qui suit:

"Aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision des dépenses établie par le Secrétaire général. L'Assemblée générale ne vote aucune résolution dont le Secrétaire général prévoit qu'elle entraînera des dépenses tant que la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) n'a pas eu la possibilité d'indiquer les incidences de la proposition sur les prévisions budgétaires de l'Organisation."

Je souhaite une fois de plus attirer l'attention des membres sur la décision 34/401 de l'Assemblée générale, notamment sur les dispositions relatives aux explications de vote et aux droits de réponse. Je n'entrerai pas dans les détails à cet égard, mais je renvoie les membres aux paragraphes 6, 7 et 8 de cette décision. Cependant, il convient de ne pas oublier que cette fois, conformément aux limites imposées aux explications de vote et aux droits de réponse, l'Assemblée générale a recommandé que les motions d'ordre soient limitées à cinq minutes.

Je tiens également à attirer l'attention de la Commission sur le document A/C.1/47/INF.1, qui a été distribué aujourd'hui. Ce document donne, pour information et prompt référence, la liste de tous les documents qui seront soumis à la Première Commission à partir du 12 octobre 1992. Il sera mis à jour et révisé si nécessaire.

M. Kheradi

Je demande aux délégations de bien vouloir soumettre la liste des membres de leur délégation au secrétariat de la Première Commission au plus tôt afin de faciliter la distribution de la liste des membres de la Commission le plus rapidement possible en début de session.

En ce qui concerne les déclarations des délégations, outre les exemplaires requis aux fins de la distribution générale aux représentants, les délégations sont priées de fournir aux fonctionnaires des conférences un minimum de 30 exemplaires de toutes les déclarations préparées pour les besoins de services de conférence.

Enfin, qu'il me soit permis de souligner que tout sera fait pour que le calendrier adopté soit respecté. En dernière analyse, les membres ne doivent pas oublier qu'il sera nécessaire de temps en temps de faire preuve d'une certaine souplesse. Cela dépendra naturellement des circonstances et des imprévus, y compris, comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, de la disponibilité des services de conférence nécessaires.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Si aucune délégation n'a d'observations ou de remarques à faire à ce stade, je me propose de lever la séance. La Commission commencera ses travaux de fond le lundi 12 octobre, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 15.